

5- La correspondance

L'écran « **Correspondance** » vous permet de choisir l'adresse à laquelle vous recevrez vos documents.

Les bordereaux de remise et les bordereaux de règlement vous seront envoyés à l'adresse du destinataire sélectionné à cette étape.

	Administrateur PTL	RIB / IBAN	Point d'accueil
Carnet de bordereaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bordereaux de règlement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Vous pouvez choisir de les recevoir :

- à l'adresse du signataire (Administrateur PTL)
- à l'adresse de l'encaisseur (RIB/IBAN)
- à l'adresse du Point d'accueil

Pour des démarches plus simples, sans délai d'envoi postal, souscrivez aux bordereaux de règlement dématérialisés !

Pour cela vous devez lire et accepter les conditions générales de dématérialisation.

6- La validation du dossier

Cette étape vous permet de valider les informations saisies. Vous pouvez toujours revenir sur les étapes précédentes pour les corriger tant que vous n'avez pas validé votre dossier.

7- La signature du dossier

Saisissez le code de signature que vous avez reçu par courriel ou SMS, et cliquez sur « **Signer** ».

Votre dossier est transmis à l'ANCV pour validation et signature. Vous serez informé par e-mail de la finalisation du conventionnement.



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

www.ancv.com ou **0 969 320 616** Service gratuit + prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442

Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX

Conventionnez-vous en quelques clics



Rendez-vous sur espace-ptl.ancv.com
et suivez les étapes détaillées dans cette plaquette

COMMENT VOUS CONVENTIONNER EN LIGNE ?



Une démarche simple et rapide en 2 étapes

Etape 1 : Créer mon compte



Cliquez sur « **Créer mon compte** » et vérifiez votre éligibilité au Chèque-Vacances.

À noter
Munissez-vous de votre numéro de Siret et de votre RIB au format pdf, jpg, gif ou png



Vous êtes éligible ? Créez votre compte afin de recevoir par e-mail votre identifiant et un lien de connexion.

Cliquez sur le lien et connectez-vous avec ces identifiants.



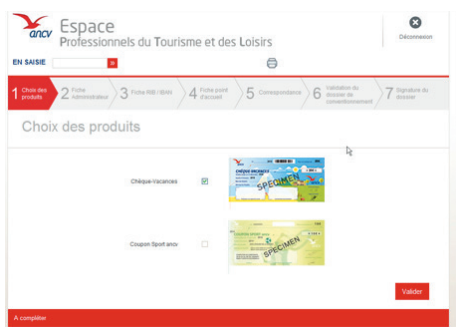
Conservez précieusement votre identifiant et votre mot de passe! Une fois conventionné, ils vous permettront de vous connecter à votre Espace dédié

Identifiant : numéro de convention reçu par e-mail
Mot de passe : mot de passe saisi par vos soins

Etape 2 : Compléter ma demande de conventionnement

1- Le choix des produits

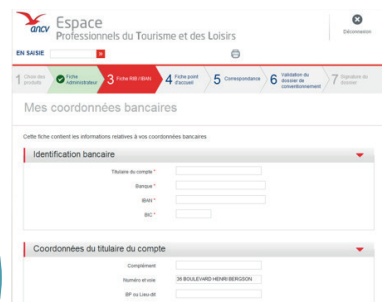
Choisissez le produit «Chèque-Vacances» pour vous conventionner.



3- La fiche RIB/IBAN

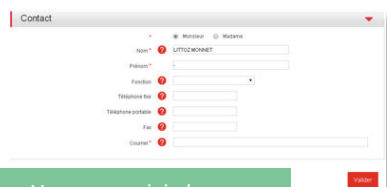
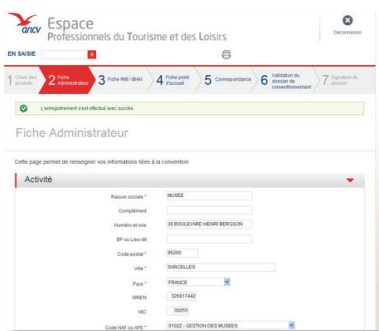
Indiquez ici les coordonnées bancaires du compte sur lequel vous souhaitez recevoir vos remboursements, ainsi que les coordonnées du titulaire du compte.

Important
Vous devez télécharger votre RIB/IBAN dans un des formats suivants : pdf, jpeg, gif ou png. Ce document est indispensable !



2- La fiche administrateur

Indiquez l'ensemble des données nécessaires à l'établissement de votre convention : activité, adresse et coordonnées du signataire.



À noter

Vous pouvez joindre l'attestation d'appartenance au réseau (à demander à la FNAP) en cliquant sur parcourir et télécharger votre document



4- La fiche point d'accueil

Un point d'accueil est un établissement dans lequel vous allez accepter les Chèques-Vacances et/ou les Coupons Sport comme moyen de paiement.

Les informations saisies sur cette fiche apparaîtront sur le guide Chèque-Vacances et Coupon Sport, et seront visibles par tous les bénéficiaires des titres qui recherchent des lieux d'acceptation sur guide.ancv.com.

À noter

Dans la rubrique « Label(s) », veuillez sélectionner « Accueil Paysan »

